Image not found or type unknown

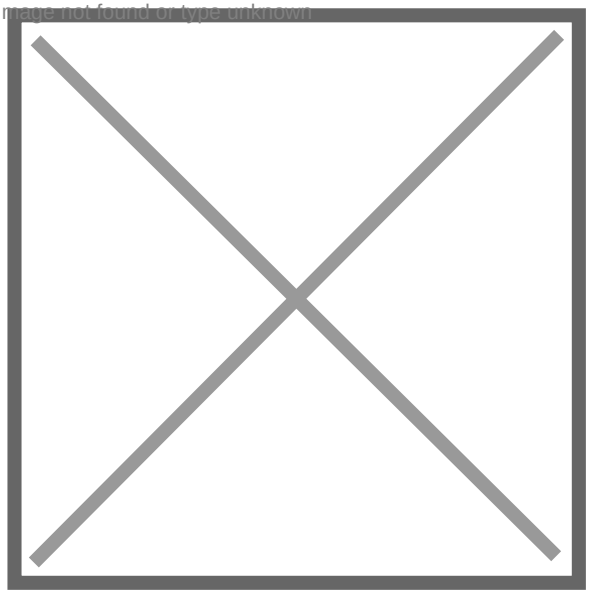

Augmentation annuelle des salaires

Par **mapi86**, le **30/06/2008** à **20:13**

Bonjour, dans mon entreprise tous les ans au mois de juin nous avons une augmentation de salaire indéxée sur le cout de la vie hors tabac soit 3,3% cette année.
Nous sommes trois collègues à avoir un taux horaires supérieur aux autres salariés de même catégorie dans l'entreprises et depuis deux ans nos employeurs ont décidés de mettre l'ensemble des salariés de même catégorie au même taux horaires de façon progréssive.Une premiere étape a été faite l'an dernier .Ce que nous trouvons tout à fait normal.Sauf que cette année l'augmentations annuelle est bien de 3,3 % pour tous les salariés de l'entreprise sauf nous!! de façon à ce que les autres salariés rattrappent notre taux horaire et cela sans nous prévenir! c'est en calculant aujourd'hui mon taux d'augmentation que j'ai constaté seulement 2,1% d'augmentation .
Ayant appelé la drh elle m'a informé que cela était normal et fait pour uniformiser les salaires.On nivelle donc par le bas...
Est ce légal? ceci dans le cadre de l'augmentation annuelle des salaires.
Merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés